

Courrier

LETTRE DEPOSEE A M. SAINT-SERNIN, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale

le 10 décembre 1986

La lettre d'accompagnement que j'ai reçue avec le projet de réforme des lycées rappelait les objectifs fixés par M. le Ministre de l'Education Nationale lors du déjeuner de presse du 22 octobre, objectifs auxquels nous ne pouvons que souscrire :

- Faire accéder 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.
- Faire du baccalauréat un examen sanctionnant une culture générale scientifique et technique.
- Assurer un rééquilibrage quantitatif entre les séries littéraires et les séries scientifiques.
- Donner aux baccalauréats technologiques la place et la considération qu'ils méritent.

Seul le premier objectif aurait peut-être été atteint, la diminution des horaires permettant d'accepter plus d'élèves à moyens constants, par contre la plupart des mesures qui étaient annoncées allaient à l'encontre des trois autres objectifs.

La diminution du seul horaire de sciences physiques, la disparition des sciences naturelles de l'enseignement obligatoire dans la classe de seconde, la disparition apparente des heures de dédoublement nécessaires à l'organisation des séances de travaux pratiques, le flou sur les options de sciences expérimentales dans les filières littéraires, leur absence dans les deux filières de gestion, vont à l'encontre d'une culture générale scientifique et technique, nécessaire dans le monde moderne, et accentuent encore plus le déséquilibre entre les filières littéraires et les filières scientifiques. La disparition pure et simple de nombreuses filières technologiques ayant fait la preuve de leur efficacité, et la forte diminution des horaires d'enseignement dans celles qui restaient, ne pouvaient que dévaloriser les baccalauréats technologiques.

Contrairement à ce qui est écrit, le temps que l'élève passe en classe ne lui permet pas seulement d'acquérir des connaissances, mais aussi de les assimiler, au moins en partie, notamment au cours des séances de travaux dirigés et de travaux pratiques.

Les horaires de ces séances ne doivent donc pas être comptabilisés dans ce que la lettre appelle le « temps de classe » car non seulement ils ne demandent pas de travail « à la maison », mais le remplacent. Contrairement à ce qui a toujours été fait, l'indication des dédoublements nécessaires pour réaliser ces séances en groupes restreints n'apparaissaient pas dans le projet. Nous craignons que cet aspect fondamental de notre enseignement soit minimisé ou même supprimé. Et pourtant, le rôle de l'expérimentation par les élèves y est évident. Elle permet de se familiariser avec la démarche scientifique. Qu'y a-t-il de plus efficace pour cela que de confronter l'élève à une situation expérimentale où, pour une fois, il peut disposer d'une certaine autonomie et où il aura un peu plus la possibilité de dialoguer avec son professeur ? Ces dédoublements doivent être clairement indiqués et obligatoires.

La classe de seconde actuelle est une classe de détermination et d'orientation mais, d'après les statistiques officielles, depuis sa création la proportion des élèves faisant des études scientifiques a très fortement diminué, passant en 10 ans de 52,7 % à 42,4 %. Pouvait-on réellement penser renverser la tendance et apporter un remède à cette situation dramatique pour le pays en aggravant encore le déséquilibre entre les enseignements littéraires et les enseignements scientifiques. Rappelons que l'horaire des sciences physiques était de 5 h dans les années soixante, puis de 4 h, et enfin de 3 h 30 actuellement. On voulait le ramener à 3 h ! La classe de seconde représente la dernière chance de susciter des vocations scientifiques, et ce n'est pas par décret que l'on pourra augmenter le recrutement des premières scientifiques. Il faut au contraire :

- Accorder un horaire suffisant pour une bonne information des élèves, dont les connaissances sont très hétérogènes, et éviter une sélection par l'échec.
- Augmenter le temps que les élèves passent en travaux pratiques, meilleur moyen de les intéresser et de les motiver.
- Prévoir des travaux dirigés, comme dans d'autres disciplines.
- Revoir régulièrement les programmes, pour bien les adapter à ce rôle de détermination.

Les filières Math-Physique et Math-Biologie nous paraissent ressembler beaucoup aux actuelles filières C et D, gardant certains de leurs défauts. La filière C n'est accessible qu'à une certaine élite, un élève moyen, qui serait capable par la suite de poursuivre des études supérieures de mathématiques, physique ou chimie, n'est pas capable d'assimiler le minimum nécessaire car le poids des disciplines littéraires y reste considérable

et l'enseignement encyclopédique. C'est une fausse filière scientifique, menant aussi bien à des études supérieures littéraires que scientifiques. Un élève peut d'ailleurs très bien réussir au baccalauréat C avec de mauvaises notes en mathématiques et en sciences physiques. La filière D, orientée en principe vers la biologie, est malheureusement souvent imposée par l'échec.

Nous pensons qu'il existe une place pour une filière scientifique moins lourde que la C actuelle, et où l'approche serait plus concrète. Les filières F5 et F6 de l'enseignement technologique pourraient servir de départ pour une recherche sur ce sujet.

Ces sections F5 et F6, qui doivent être conservées pourraient être regroupées dans une filière « génie instrumental-physique-chimie » ou « génie laboratoire ». Cette voie nous paraît être un accès important à la formation scientifique qu'il faut développer, elle se différencie très nettement des autres filières :

— Par rapport aux baccalauréats classiques C, D, E :

L'introduction beaucoup moins abstraite des mathématiques et des sciences physiques permet une approche différente de la formation scientifique mieux adaptée à l'esprit d'un élève moyen tout en le conduisant à un niveau aussi élevé mais dans un domaine plus large (contribution à la lutte contre l'échec scolaire et au développement de la formation scientifique.) L'utilisation de l'outil informatique dans le secteur scientifique et instrumental, la combinaison d'une formation théorique solide avec une formation technologique et professionnelle de base ouvrent ces sections aussi bien sur le monde du travail que sur l'enseignement supérieur.

— Par rapport aux filières technologiques qui étaient proposées :

Elle assurerait une formation dans des secteurs non couverts dans le projet :

- La chimie et le génie chimique.
- L'optique et l'optoélectronique.
- La mécanique théorique et l'acoustique...

La formation théorique qu'elle donnerait serait plus large, les applications industrielles moins pointues d'où une ouverture plus vaste sur l'enseignement supérieur au niveau Bac + 2 et sur les classes préparatoires TA et TB.

Le Président :
Alain TOUREN.

le 11 décembre 1986

Alain TOUREN

à Monsieur Michel LUCIUS,
Directeur des lycées
et des collèges

Monsieur le Directeur,

Au cours d'une audience auprès de M. SAINT-SERNIN, nous avons appris qu'il n'y avait jamais eu de projet de réforme des lycées, mais seulement un test auprès des chefs d'établissements que nous n'aurions jamais dû connaître puisqu'il ne nous était pas adressé, et donc qu'il n'y avait pas lieu d'en discuter. Nous lui avons pourtant donné le texte ci-joint qui résume notre position sur les textes que vous aviez eu l'obligeance de nous communiquer.

Il nous a assuré qu'allait commencer maintenant une période de large consultation, à laquelle nous serions associés. Je vous renouvelle donc ma demande d'audience pour une délégation de notre Bureau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

A la suite de la demande commune d'audience faite le 3 octobre par les Présidents des A.P.B.G., U.d.P., U.P.A. et U.P.S. à la Direction s'occupant du personnel de laboratoire (B.U.P. N° 688, p. 1517), nous avons reçu le 12 décembre la lettre suivante. Elle ne répond pas à notre demande, mais c'est la première fois que nous obtenons une réponse sur ce sujet depuis plus de deux ans.

le 9 décembre 1986

LE CONSEILLER TECHNIQUE

à Monsieur Alain TOUREN,
Président de l'U.d.P.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 3 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous apporter les informations suivantes relatives au recrutement des personnels de laboratoire.

Il est prévu d'organiser pour la rentrée scolaire prochaine le concours suivant, en ce qui concerne les techniciens de labo-

ratoire : 30 postes seront offerts correspondant aux 30 créations budgétaires.

Pour les aides techniques de laboratoire et aides de laboratoire, corps à gestion déconcentrée, les propositions académiques de recrutement sont actuellement recensées.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Claude GUILLERME.

CONFERENCE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS DE SPECIALISTES

**Motions proposées
par la Conférence des Présidents des Associations de Spécialistes
et signées par l'Union des Physiciens**

I

Les Associations soussignées, devant le projet de réduction des horaires dans les lycées, attirent l'attention sur la grande différence entre « donner à l'élève le temps d'un travail personnel », et abandonner l'élève à lui-même en le chargeant de faire par ses propres moyens ce qu'on ne lui a pas appris à faire.

L'élève n'est pas déjà un étudiant, et encore moins un chercheur. Il a besoin qu'on lui apprenne comment travailler. Il ne suffit pas pour cela de donner à une classe quelques conseils théoriques de méthode (fussent-ils excellents), et d'espérer que chaque élève découvrira tout seul la manière de les appliquer. C'est au faire et au prendre, pendant qu'il affronte la tâche à exécuter, que l'élève a le plus grand besoin d'être guidé. Les nombreuses recherches et études faites pendant des années à ce sujet, par exemple sur le travail dirigé, l'ont bien mis en évidence et ne sauraient être simplement écartées ou ignorées. Le professeur a bien le devoir d'enseigner à ses élèves à ne plus dépendre de lui, mais l'élève a besoin d'un professeur pour apprendre à se passer de professeur.

Les Associations mettent donc en garde contre toute mesure qui, sous prétexte d'encourager les élèves au travail personnel, aurait en réalité pour but, au détriment des élèves, de supprimer des heures de cours pour en économiser le prix. Elles demandent

que des dédoublements de classes, des travaux pratiques par les élèves abordent des matières nouvelles pour eux ou des types de travaux dont ils n'ont pas encore l'habitude, — permettent aux professeurs d'initier les élèves aux méthodes de travail et d'adapter leur enseignement aux besoins différents d'élèves variés en le rendant plus personnalisé. On assurerait ainsi aux élèves, non pas une liberté illusoire qui ne serait qu'un abandon, mais un véritable apprentissage de l'autonomie.

II

Les Associations soussignées dénoncent la suppression de toute option facultative (latin, grec, langues vivantes II et III, éducation musicale, arts plastiques, économie, technologie, sciences physiques, biologie-géologie, français en terminale...).

L'enseignement du second degré est un enseignement de culture générale, avec des dominantes qui préparent à une spécialisation au niveau de l'enseignement supérieur. Il est inacceptable d'interdire aux élèves qui le veulent de suivre des options facultatives pour compléter leur formation et élargir leurs possibilités de choix ultérieurs. Ce serait la première réforme qui refuserait à un élève de l'enseignement public gratuit ces compléments qu'il devrait alors chercher en dehors de l'Education Nationale, dans des enseignements payants.

De nombreuses possibilités d'orientation professionnelle se fermeraient aux élèves de l'Enseignement Public. Pour ne citer qu'un exemple parmi bien d'autres, les futurs architectes ou ingénieurs du son qui ont besoin d'un baccalauréat scientifique se verraient refuser tout contact avec les arts plastiques ou la musique.

Le projet ne vise donc qu'à limiter les enseignements dispensés par l'Education Nationale pour ne donner qu'une formation aux moindres frais, et cela au détriment de la jeunesse dont on sacrifierait l'avenir.

Les associations demandent donc le retrait de ce projet.

III

« Les Associations soussignées constatent que le projet fait disparaître en seconde l'enseignement commun des sciences naturelles et l'option obligatoire, et ampute l'enseignement commun des sciences physiques. Il ne saurait être question d'opposer une discipline à une autre : les Associations, dans l'intérêt des élèves, ne peuvent admettre ce nivellement par le bas et cette régression culturelle. »
